M. Berthoulat. — Le Temps du 16 mentionne que vous avez reçu M. Lagrave le 14, avant son départ aux Etats-Unis.

M. Edgar Combes, président du Conseil. — Cette note a été remise sur la demande de M. Lagrave pour l'offrir à ceux qui le connaissent.

M. Berthoulat demande toutefois le jugement de M. Lagrave à déposer si l'entrevue n'a pas eu lieu.

Le Président du Conseil. — Je crois que c'est mon jugement qui a fait la demande au Président de la République.

M. Sembat. — Vous vous souvenez d'avoir vu M. Lagrave.

Le Président du Conseil. — Je ne le vis pas seul et ne saurais dire ce que je contiens, c'est l'interlocuteur et la condition de l'entrevue dramatique avec mon fils le soir qui m'avait certainement trappé.

M. Lagrave. — L'entrevue n'a rien eu de dramatique.

M. Edgar Combes m'a fait venir à dix heures du soir, m'a introduit dans votre cabinet et après une conversation banale nous avons parlé de notre affaire. Vous m'avez dit que ce serait intéressant que l'apportasse mon témoignage. Je voulais le faire pour vous rendre service. Pour moi aujourd'hui, vous devez le comprendre, cela a une importance énorme.

M. le Président du Conseil. — Je persiste dans ma déclaration.

M. Lagrave. — Je ne crois pas que M. Edgar Combes ait parlé en chambre de cette affaire à M. le Président du Conseil.

MM. de Valles et Michel Lagrave se retirent.

M. Berthoulat demande que M. Milleraud soit convoqué à nouveau.

M. Denys Cochin demande que M. Bulot, procureur général, soit entendu.

M. Rabier demande que M. Pichon soit entendu avant M. Bonet.

Demain, séance à 1 heure.

A LA CHAMBRE

Les contradictions à relever entre les dépositions de MM. Edgar Combes et Lagrave sont capitales. Elles ont fait l'objet des conversations dans les couloirs. Un débat sera soulevé à ce sujet sans doute demain.

La lettre de M. Lagrave à M. Edgar Combes

Voici la copie du brouillon de la lettre adressée par M. Lagrave à M. Edgar Combes (ce brouillon est écrit au crayon, les parties en rouge sont soulignées).

28/4 1903.

Mon cher ami.

A mon arrivée à New-York, je reçois le télégramme suivant : « Instructions, etc. »

En présence de cet ordre formel, qui n'a pu m'être envoyé certainement que de concert avec le Président du Conseil, j'ai cédé à M. Trouillot le nom qu'il désirait connaître. Vous me permettrez de vous en exprimer mon étonnement et mon profond regret que le gouvernement n'ait pas cru devoir me maintenir l'autorisation qui m'avait été donnée par M. Combes, en votre présence, que je ne serais pas tenu de révéler le nom du personnage qui était venu me voir.

Vous vous rappelez que ce n'était qu'à cette condition expresse que j'avais consenti à déposer. Je vous réitère que si vous laissez mettre en cause M. X..., celui-ci peut placer le gouvernement de la République dans la situation la plus délicate et la plus difficile.

Il importe absolument que les faits soient établis tels qu'ils se sont passés. M. X... ne m'a jamais demandé de faire une démarche auprès du ministère-public ou du ministre de l'intérieur.

M. C... ne m'a jamais déclaré qu'il était chargé par qui que ce soit d'engager des négociations. M. C... s'est borné à me recommander qui par devoir et comme ami personnel je vous ai rapporté.

Ma déposition n'avait nullement pour but de mettre en cause M. C..., dont j'ignore complètement les attaches avec les différentes personnalités, mais bien de donner au juge une preuve morale de mes sentiments sur cette question.

A la date du 15 décembre dernier, j'ai demandé de constater en quittant Paris, que ma visite au palais (comme en raison d'une indiscrétion, je l'ai appris depuis) n'avait pas été remarquée.

Je connais suffisamment les ordres que vous donne votre rendez certainement compte, et qui ne manqueraient pas d'être expliqués même moi par mes excellents collègues du ministère.

Ce qui concerne mon ministère, vous m'obligerez beaucoup en disant à quelqu'un que, s'il n'est sur les instructions formelles du président du Conseil, que je ne l'ai pas entretenu de cette affaire.

Je compte rentrer le 14 mai, mais si avant cette date j'étais mis en cause par les journaux, je compte bien que vous pour faire passer une note nettement claires sur point.

En ce qui concerne cette affaire il importe que vous vous consultiez avec M. Millerand.

LA GUERRE
russo-japonaise

LA SITUATION

Un télégramme adressé le 19 de Liao-Yang aux *Novosti* et reçu par le *Temps* du 21 jour annonçait que le gros de la 1re armée japonaise avait occupé Siou-Yen, et que le général Kuroki y avait transféré son quartier général. Cette nouvelle très importante semblait indiquer la reprise imminente, dans la direction de Kai-Ping, du mouvement que la même armée avait déjà ébauché du 10 au 15 mai, et qu'elle avait abandonné à la suite de la catastrophe du *Hatsuse*; on se souvient qu'il avait paru impossible alors à Petit-Major japonais de rimporer des débarquements de troupes de Liao Toung, et qu'il s'était résigné à débarquer la 1re armée à Ta Kou-Chan et Tchingtel-Tse ; il résultait de là un contre-ordre pour la 1re armée, qui n'a pas bougé depuis de la région de Peng-Hoang-Tcheng.

La faire sortir de cette immobilité, deux semaines seulement après avoir changé son plan, serait une grosse résolution dont on n'apercoit pas les motifs ; dès lors que la rencontre de Oun-Pan-Sou a suffi à faire perdre aux Russes le Liao-Tchang, l'intervention vers Kai-Ping de la première armée ne serait utile que si Kouropatkine faisait mine de reprendre avec des forces importantes l'initiative qu'il n'a pas réussi à Stackelberg.

Or, pareille résolution paraît très éloignée de ses intentions ; le souvenir de deux défaites successives, l'ordre reçu par son ordre de Hai-Tchang vers Kai-Tchéou, a pour objet de rencontrer Stockelberg et non de contre-attaquer les Japonais.

Le télégramme officiel du général Oku sur la bataille de Oun-Pan-Sou donne enfin des renseignements précis sur les effectifs russes engagés : ils étaient de deux divisions, soit à 30 bataillons au moins, ou qui équivaut à deux divisions engagées (32 bataillons); ce chiffre est confirmé par celui des canons, que le général japonais estime à 96, alors qu'il doit tenir en réserve régulièrement 36 dans les trois divisions. Il ne s'agissait donc pas ici d'une échauffourée comme celle de la Yalou, mais d'une rencontre à forces égales où les Russes ont réussi du moins à se présenter en nombre, et les dispositions prises et les manœuvres du combat n'ont pas démenti à leur profit.

LES HOSTILITÉS

Tokio, 20 juin. — Un rapport reçu du général de Dai Kouroki qu'il a pris le village de Sian-Tchang, qu'il a pris le village de Sian-Tchang, qu'il a pris le village de Sian-Tchang,